47e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES DU BAS-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la 47e assemblée générale 2025 de la société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent, tenue le jeudi 27 mars 2025 à 18 h 30 au Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

M. Guillaume Ouellet, président, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l'assemblée générale ouverte à 18 h 37

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

Monsieur Guillaume Ouellet propose Me Jérôme Dufour-Gallant comme président d'assemblée. Un membre demande le vote, la proposition est adoptée à la majorité.

Proposition numéro : AGA 2025-1 – Nomination du président d'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Ghislain Hudon, appuyé par Monsieur Stéphane Jalbert que Me Jérôme Dufour-Gallant agit en tant que président d'assemblée.

La proposition est adoptée à la majorité.

Me Dufour-Gallant se présente, souhaite la bienvenue aux membres, donne les consignes du déroulement et avise que l'assemblée sera enregistrée pour la retransmission du procès-verbal. Me Dufour-Gallant précise qu'il est accompagné d'une de ses consœurs Me Florence Forest afin de la former une relève. Me Dufour-Gallant informe les membres que chaque intervention sera limitée dans le temps afin de s'assurer d'un déroulement efficace.

Me Dufour-Gallant suggère que Mme Isabelle Parent agisse en tant que secrétaire d'assemblée.

Proposition numéro : AGA 2025-2 – Nomination de la secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Stéphane Jalbert, appuyé par Monsieur Yvon Bélanger que

Madame Isabelle Parent agit en tant que secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Me Jérôme Dufour-Gallant fait la lecture de l'avis de convocation transmis par envoi électronique et par la poste, trente (30) jours avant la tenue de la 47e assemblée générale annuelle.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Me Jérôme Dufour-Gallant fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification ou proposition n'est ajoutée.

Proposition numéro : AGA 2025-3 - Adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Monsieur Serge Leroy Audy appuyée par Monsieur Gaétan Gauthier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. VÉRIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS.

On dénombre la présence de 75 membres en règle à l'ouverture.

6. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Guillaume Ouellet présente les membres qui composaient le conseil d'administration lors de la saison 2024.

Monsieur Guillaume Ouellet,	Président;
Monsieur Lucien Morneau,	Vice-président;
Monsieur René Lepage,	Trésorier; absent
Monsieur Denis Pineau,	Secrétaire;
Monsieur Stéphane Thériault	Administrateur;
Monsieur Alexandre Canuel	Administrateur;
Monsieur Martin Plourde,	Administrateur;
Madame Julianne Dugas	Administratrice;

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 46e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2024.

Me Jérôme Dufour-Gallant demande aux membres présents s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal et s'ils sont d'accord de faire abstraction de la lecture du procès-verbal étant donné que le document était disponible depuis 30 jours, sur le web et en copie papier par commande téléphonique.
Aucune modification n'est apportée au procès-verbal.

Proposition numéro : AGA 2025-4 - Abstraction de la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Gauthier, appuyé par Monsieur Serge Leroy Audy de ne pas faire la lecture du procès-verbal de la 46e assemblée générale annuelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition numéro : AGA 2025-5 - Adoption du procès-verbal de la 46e assemblée générale annuelle.

L'adoption du procès-verbal de la 46e assemblée générale annuelle est proposée par Monsieur Stéphane Jalbert appuyée par Monsieur Ghislain Hudon.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. PRÉSENTATION ET LECTURE DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2024 (Raymond Chabot Grant Thornton).

Mme Annabelle Pineault, directrice en vérification de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les résultats des travaux d'audit. Mme Pineault informe l'assemblée du rôle de l'auditeur et présente les états financiers adoptés par le conseil d'administration.

Lecture du rapport de l'auditeur, en bref :

Présentation de l'état des résultats :
Produits = 1 407 335 $
Charges = 1 318 302$
Excédent = 89 033 $

Évolution des soldes de fonds :

Administration générale 1 054 000 $ + immobilisations 59 000 $ = 1 113 000 $
Actif : 893 000 $
Passif : 89 000 $

Mme Pineault indique que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Société de gestion des ressources du Bas-St-Laurent au 30 novembre 2024 ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mme Pineault remercie les administrateurs et les employés pour leurs collaborations et demande s'il y a des questions sur les états financiers. Aucun commentaire n'est apporté à la présentation des états financiers.

9. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR-COMPTABLE POUR LA PÉRIODE 2025.

Me Dufour-Galant informe que lors de l'assemblée de 2023 il a eu l'adoption d'une résolution AGA-2023-6 qui octroyait le mandat à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton d'une durée de 3 ans se terminant en 2025.

Proposition numéro : AGA 2025-6

Il est proposé par Monsieur Stéphane Jalbert appuyé par Monsieur Jacques Bélanger de reconduire le mandat d'audit comptable de la firme Raymond, Chabot Grant Thornton comme prévu à la résolution 2023-6 de l'AGA de 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. RAPPORT ANNUEL:

a) Rapport du président
b) Bilan des opérations 2024 (directeur général)

10. A Rapport du Président.

Monsieur Guillaume Ouellet résume les réalisations de l'année 2024. M. Ouellet souligne le travail des personnes engagées au sein du conseil d'administration et présente le sommaire des activités du conseil d'administration durant l'année 2024 :

Le conseil d'administration a tenu sept (7) réunions régulières ainsi que plusieurs comités et représentations. M. Ouellet souligne que le sentiment d'appartenance et les implications des membres ainsi que les anciens conseils d'administration, il souligne que nous sommes dans le top 5 des Zecs et nous sommes des exemples pour beaucoup d'autres Zecs.

Foresterie

M. Ouellet rappelle que le chablis de 2022 début 2023 a été épouvantable. Il a eu plusieurs représentations, une pétition a été signée l'année passée et a été remise à Mme Maïté Blanchette Vézina. M. Ouellet informe qu'il est sur différentes tables comme l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Malgré l'ensemble des représentations qu'il a été fait pour tenter de réduire le nombre et la dimension des coupes, rien ne semble atteindre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Il faut se rappeler que notre organisation ne fait pas de coupe forestière et qu'elle a peu d'outils pour restreindre les travaux forestiers planifiés par le Ministère.

Dossier orignal

En 2024, le comité impliqué dans le plan de gestion de l'orignal a continué à faire des pressions sur les instances gouvernementales, la demande est d'avoir pour 2025 une année restrictive avec le tirage au sort de permis d'orignaux sans bois. M. Ouellet pensait avoir des nouvelles du gouvernement avant la tenue de l'assemblée. M. Ouellet souligne l'excellent taux de participation du sondage qu'il a été envoyé aux membres des trois (3) Zecs du Bas-St-Laurent. Nous sommes dans la dernière année du vieux plan de gestion, nous n'avons pas reçu l'information du nouveau plan, mais le coffre d'outils des Zecs a été annoncé. M. Ouellet considère le coffret d'outils de très bien, celui-ci va donner le pouvoir de mettre en place des permis spéciaux d'orignal sans bois selon les indicateurs avec l'aide de notre direction générale. Nous allons vous revenir avec plus d'information lorsque nous aurons tous les détails.

Dossier camping

En 2024, nous avons procédé à la mise à jour de l'inventaire des équipements de camping situés sur les campings aménagés sur la Zec Bas-Saint-Laurent. Un document a été remis à chacune des roulottes présentes sur les lieux d'inventaire. Ce document comprenait la directive ministérielle concernant les normes obligatoires à respecter et encadrant les activités de camping sur les Zecs du Québec. M. Ouellet rappelle que les normes doivent être respectées, pour ceux que les normes ne seront pas respectées, vous serez contraint d'agir rapidement et sans délai supplémentaire. La direction générale va venir visiter les campings cet été, pour ce faire nous vous demandons d'être proactif à ce sujet.

Chasseur responsable reconnu

Nous avons reçu de bons commentaires de la formule de l'année passée, la Zec BSL a décidé de reconduire la formule pour 2025. L'activité CRR permet de promouvoir la pratique et l'ajustement des armes en favorisant l'accès gratuit à des clubs de tir participants réparti dans certaines régions du Québec.

Lac Pitouche
Le lac Pitouche est désormais considéré comme un secteur distinct (secteur 6). Ce qui veut dire que lorsque vous êtes enregistré pour ce lac, vous ne pouvez pas vous rendre ailleurs pour pêcher dans la même journée sauf si vous retournez au poste d'accueil pour faire modifier votre secteur.

Renouvellement des caches
Rappel, vous avez jusqu'au 1er juin pour renouveler votre enregistrement de cache. Après cette date, que vos coordonnées pourraient n'être plus disponibles et votre cache est susceptible d'être démantelée sans aucun autre avis.

Question 1
M. Gaétan Gauthier demande s'il va avoir comme parlé l'année dernière une table des membres?

Réponse 1
M. Ouellet informe que oui c'est un sujet à l'ordre du jour, point 13.

Question 2
M. Ovila Soucy demande pourquoi la pourvoirie Mitis, Nicolas-Rioux et la Réserve Rimouski ont pu avoir des permis de femelle la saison dernière.

Réponse 2
M. Ouellet informe que le principe d'une Zec est différent de celui des réserves et pourvoiries. La question est très pertinente, avec le coffre à outils du nouveau plan de gestion, les Zecs vont pouvoir appliquer le principe de thermostat. Selon les indicateurs, nous pourrons délivrer des permis spéciaux d'orignaux sans bois.

Question 3
M. Ovila Soucy est-ce que la ministre Mme Maïté Blanchette Vézina est allée voir ce qui se passe sur notre Zec?

Réponse 3
M. Ouellet informe qu'il l'a rencontrée il a un mois et il lui a posé la question. Il veut, avant l'été, aller démontrer l'état de nos forêts, démontrer que ce qui s'est passé n'a aucun sens.

10. B : Bilan des opérations 2024 (directeur général)

M. Peter Camden présente le travail et les réalisations effectués durant l'année, il en profite pour présenter son équipe. M. Camden présente les grandes lignes du bilan des opérations 2024 et invite les membres à le suivre à l'aide du document à ce titre, inséré dans la pochette à leur disposition pour l'assemblée générale.

Le plan de la présentation se lit comme suit :

Dossiers/réalisations en 2024 :

- Dossier forestier :
    - Représentation de l'organisation dans plusieurs évènements (la table de réflexion, des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, consultations publiques).

    - Présentation de plusieurs demandes de modification.

- Le ministère des forêts avait annoncé la récolte potentielle de plus de 3100 hectares de forêt renversée concentrés dans le secteur 2 de la Zec. En 2024 60 % ont été récoltés.
- Négociation de plusieurs ententes avec les planificateurs afin de conserver davantage d'arbres semenciers dans le secteur de coupe pour favoriser la régénération naturelle des sols.

- Gestion de la ressource orignal :
  - Coalition des gestionnaires des territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent, chapeautée par la Zec BSL à réitérer sa demande envers le ministre Charrette afin d'obtenir la chasse restrictive avec émission de permis spéciaux par tirage au sort. (aucune modification ne fut accordée pour la saison 2024)
    - En 2025 : Sondage par courriel aux membres des Zecs concernées pour connaitre leur degré de satisfaction envers l'orientation des demandes de modification en cours. (démarche majoritairement appuyée par les membres)
    - Remise au ministre d'un document regroupant les résolutions des Zecs soutenu par de nombreux signataires de la communauté des gens d'affaires du Bas-Saint-Laurent appuyant notre demande de modification règlementaire. (à ce jour, nous sommes toujours en attente d'une réponse)

- Camping :
  - Mise à jour de l'inventaire des équipements de camping installés sur le territoire.
  - Un certain nombre d'équipements ne respectent pas les normes dictées par le ministère (MELCCFP) et celles inscrites sur le contrat de location que les campeurs ont signé.
  - Distribution aux campeurs d'un document explicatif des normes actuellement applicables et une copie de la directive ministérielle.

- 2 projets d'aires protégées localisés sur les 2 secteurs de la Zec :
  - Aire protégée Taché, d'une superficie d'environ 20 km2, objectif de mettre en valeur les aménagements récréotouristiques. Proposition accueillie favorablement par la MRC, la demande continue à cheminer pour sa mise en place.
  - Aire protégée Mistigougèche, d'une superficie d'environ 200 km2, zone délimitée par les lacs Castors, Mistigougèche et des Eaux Mortes. Objectifs de protéger la concentration de plan d'eau à haute valeur pour la pêche et pour la diversité des espèces. Proposition refusée par la MRC de la Mitis, un comité sera formé.

- Accueil groupes d'étudiants dans le cadre du programme faune étude
- Renouvellement de l'association avec le groupe de Vétérans
- Programme chasseur responsable reconnu (CRR)
  - Remise de 40 certificats cadeaux de 500 $
  - 16 journées disponibles sans rendez-vous au club de tir BSL.
  - 377 personnes ont réalisé 663 visites dans les clubs participants.

- Entente avec le regroupement des conducteurs de chien de sang
- Etc.

Quelques chiffres en 2024 :

- Baisse de 8 % du nombre de membres est en partie explicable par le fait que la nouvelle tarification pour la circulation annuelle n'inclut plus de carte de membre.

- Les dépenses les plus importantes en 2024 se retrouvent au niveau de l'entretien du réseau routier.

- Réfection du tablier du pont de la rivière Patapédia qui représente en grande partie le dépassement du budget, un investissement de 70 000 $ a été nécessaire pour ce projet. La MRC de la Mitis a confirmé l'octroi d'une contribution de 20 000 $ pour nous soutenir dans cet investissement.

- Surplus budgétaire de 89 000 $ composé majoritairement de l'apport des contributions du CRR non comptabilisé dans le budget initial, des revenus de camping à la hausse et des revenus d'intérêts plus importants.

- Investissements majeurs :
    - Entretien et amélioration des bâtiments existants : 30 000 $
    - Achat d'un véhicule de service : 29 500 $
    - Location d'un véhicule (patrouille) : 8 000$
    - Services aux utilisateurs : 87 500 $
    - Entretien du réseau routier nivelage : 63 000 $
    - Entretien du réseau routier réfection : 80 000 $
    - Projets spéciaux de remplacement de ponceaux : 29 802 $ (subvention 23 553 $)
    - Projet ponctuel – réfection pont de la Patapédia : 70 000 $

- Ensemencement 92 000 $

Statistiques

- Évolution du nombre de membres de 8 %.

- Ensemencement de 74 600 poissons, dont 9 800 poissons en dépôt-retrait. Succès moyen 2.2 (poissons/jours-pêche).

- Chasse à l'orignal succès global 55 % (récolte totale / (nb chasseurs/3). Mâles 305, nombre de chasseurs total 1654. Beaucoup de jeunes orignaux composaient la récolte (1.5 et 2.5 ans).

- Chasse au cerf de Virginie, succès de chasse par chasseur 20 %, récolte mâle 48, nombre de chasseurs total 241.

- Chasse à l'ours noir, succès de chasse par chasseur 23 %, récolte mâle 27, nombre de chasseurs 118.

- Chasse des petits gibiers, gélinotte et tétras 3174, lièvre 96, sauvagine 14, bécasse 4.

Question 4
M. Gaétan Gauthier demande si le rehaussement du chemin au lac des Eaux-Mortes d'environ 1 km va se faire cette année.

Réponse 4
M. Peter Camden mentionne qu'il en prend note et si c'est possible ça va être priorisé.

Question 5
M. Gaétan Gauthier informe qu'il avait fait une intervention auprès de M. Guillaume Ouellet en lien avec des aires protégées à savoir pourquoi c'est juste les Zecs qui sont représentées. M. Ouellet m'avait répondu que c'est la MRC de la Mitis qui invite les personnes. Pour être en avant des problèmes, est-ce qu'au niveau de la Zec il a quelqu'un pour s'occuper des éoliennes?

Réponse 5
M. Guillaume Ouellet répond que oui et que c'est lui qui s'en occupe et il mentionne qu'ils seront aux aguets.

Question 6
M. Gaétan Gauthier remarque que depuis 10 ans la clientèle de la Zec change. Les jeunes ont d'autres intérêts. Il demande si la Zec n'aurait pas l'avantage de faire un sondage pour connaitre l'opinion des jeunes à savoir ce qu'ils veulent sur la Zec.

Réponse 6
M. Ouellet mentionne que c'est un sujet à la table des membres.

Question 7
M. Serge Leroy Audy demande qui fait l'entretien des chemins, parce que c'est mal entretenu et il a de gros cailloux.

Réponse 7
M. Peter Camden informe qu'il a le groupe Lebel et il a aussi une entente avec Lulumco pour le nivelage. M. Camden va faire une intervention.

11. RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU MELCCFP : M. NICOLAS BRADETTE, BIOLOGISTE.

M. Nicolas Bradette, biologiste pour le MELCCFP, présente un PowerPoint.

Déclaration obligatoire des prises. Les membres de la Zec ont l'obligation d'enregistrer toutes les espèces. Lorsqu'il a un préposé qui est au poste d'accueil, celui-ci est en droit de demander de voir les captures et aussi pouvoir prélever des échantillons. S'il n'a pas de préposé à l'accueil, il faut prendre les moyens à votre disposition afin de déclarer votre prise. La déclaration est essentielle afin de brosser un portrait fidèle de la population. Les membres, qui négligent de déclarer leur prise, font une mauvaise déclaration est une infraction.

Chasse à l'orignal récolte tendance à la hausse, 2024 est aussi bonne que les meilleures années restrictives. L'évolution du rendement et la densité de chasseur sur le territoire grâce aux mesures qui ont été mises en place entre autres les forfaits qui ont été adaptés. Prévision après trois (3) années restrictives, on a eu un effet positif sur la population.

Le plan de gestion est à la fin, nous sommes dans le processus de la mise à jour du nouveau plan de gestion qui est prévu pour 2026. Les consultations sur les tables nationales et régionales sont terminées, les consolidations avec les autochtones sont également terminées et les règlementations et modalités sont rendues au niveau des acceptations des autorités. Après trois (3) années de restrictive sur la zone 2 font en sorte que la population est maintenant stable, voire une légère augmentation.

Question 8
M. Serge Leroy Audy mentionne que c'est tout décidé d'avance à Québec que ce n'est pas un processus démocratique. Toute la zone 2 veut le tirage au sort pour 2025 allez-vous le donner oui ou non?

> **Réponse 8**
> M. Bradette mentionne que la direction régionale de la gestion de la faune travaille avec nos partenaires comme la Zec BSL, M. Guillaume Ouellet est l'a pour en témoigner, nous avons fait des représentations nécessaires pour faire les modifications règlementaires pour l'année 2025 afin de mettre en place le tirage au sort du permis de femelle. Malheureusement ça n'a pas été retenu, mais les démarches ont été faites.

Question 9
M. Serge Leroy Audy mentionne qu'avant on était le ministère Forêt, Faune et Parc lorsqu'on allait sur des tables nationales, ce qui était parlé était la forêt et un petit peu la faune. Maintenant il a l'environnement, quand vous siégez sur des tables, est-ce que vous parlez de la faune ou vous parlez juste d'environnement?

> **Réponse 9**
> M. Bradette informe qu'il est un simple porte-parole dans la direction du Bas-St-Laurent, il réitère que nous avons fait les démarches pour avoir une modification règlementaire pour la mise en place de permis femelle, nous avons passé au travers des démarches, ça prend trois (3) signatures et l'on doit aller chercher l'ensemble des approbations.

Me Jérôme Dufour-Gallant signale que la question qu'on y a répondue, il comprend que ça soulève les passions autour de ce sujet. Il faut continuer à travailler sur ce dossier et de prendre suffisamment au sérieux pour le mener à terme. M. Bradette n'est pas le ministère, mais un employé. Pour la suite, il demande aux membres présents d'aller avec des questions qui peuvent entrainer des réponses.

M. Bradette poursuit sa présentation avec les projets prévus dans la Zec Bas-Saint-Laurent. Projet sur les refuges thermiques au niveau du lac Lunette, une campagne terrain sera faite en collaboration avec la Zec BSL pour maintenir un suivi.

Autre projet, révision importante des quotas qui sont en cours auprès de notre direction des lacs du BSL. C'est de s'assurer d'avoir une pérennisation de la population de l'omble de fontaine. Autre élément, un inventaire de l'ombre de fontaine sera fait au niveau du lac Neigette et continuité du projet qui avait été mis en place au petit lac Neigette. Nous avons aussi l'intention de faire une tournée des campings afin de faire l'inspection de la conformité.

Question 10
M. Stéphane Jalbert mentionne qu'il a une information qui a été dite plus tôt qu'à l'effet que les trois (3) années restrictives de l'orignal nous auraient amenés du positif. Si on va dans la façon de penser que si on n'avait pas fait trois (3) années restrictives, pensez-vous que cela aurait été positif?

Réponse 10
M. Bradette, il croit que ç'a été une bonne décision de mettre une année restrictive, les indicateurs nous montraient qu'on était à la baisse. On était tout à fait en accord avec la proposition qui avait été apportée par les Zecs BSL, il mentionne qu'il ne peut pas prédire ce qui serait passé si ça avait été une année permissive, mais il peut confirmer que les indicateurs étaient à la baisse. Présentement, on voit une remontée des indicateurs, l'objectif est de limiter l'augmentation et de ne pas se retrouver avec une surabondance.

Question 11
M. Stéphane Jalbert redemande si aux finales ç'a été une bonne décision de prise alors pourquoi le permis de femelle bloque.

Réponse 11
M. Bradette informe qu'ici on est une région particulière avec la population d'orignaux la plus importante, nous sommes uniques au Québec et c'est important de faire valoir nos enjeux. Lorsqu'on arrive sur le plan provincial, on est les seuls à lever la main et il faut influencer nos collègues. On écoute vos préoccupations et c'est important des faires percoler parce que ça permet d'influencer le gouvernement.

Question 12
M. Serge Leroy Audy : le ministère avec leur plan de gestion était de 7 ans et aujourd'hui ça fait plus de 7 ans, il veut finir avec un plan de chasser l'orignal permanent. Le Bas-St-Laurent englobe une partie de la zone 1 et la zone 2 et 26 % des orignaux y sont récoltés. La seule place que le cheptel est constant c'est la 1 et c'est parce qu'il a le tirage au sort.

Réponse 12
M. Nicolas Bradette : la formule d'alternance a fonctionné pendant plusieurs années, la densité de chasseurs était moindre. Là on a atteint un niveau qui a dépassé, il faut s'ajuster.

12. BILAN DU REPRÉSENTANT DE LA PROTECTION DE LA FAUNE (M. Frédérick Pilote et Gérémy Pagé)

M. Frédérick Pilote, agent de la protection de la faune au bureau de Rimouski, résume le bilan des interventions durant la saison de chasse 2025 :

- Bilan des infractions sur le territoire de la Zec :
    - 1 pêche sans permis
    - 1 pêche sans avoir payé droit de la Zec
    - 2 circulations sur la Zec avec une arme à feu armée à l'intérieur des véhicules
    - 1 circulation sur la Zec avec arbalète armée à l'intérieur des véhicules
    - 1 avoir omis de mettre tous les coupons transport
    - 1 circulation de nuit avec arme à feu non remisée
    - 4 cas d'abattages par méprise

M. Gérémy Pagé rappelle les règlementations en vigueur et l'importance de déclarer les prises. Comme membre de la Zec c'est votre obligation, si vous abattez une femelle il faut aviser les agents de la faune. Cette année on a eu des orignaux qui laissaient à désirer avec des mouches dedans. Si vous abattez une femelle faite comme si c'était votre orignal et nous la signalez, on redonne la viande à des organismes. L'appâtage du cerf de virginie il a des problématiques, l'appâtage est du 1er septembre au 30 novembre. Les permis de chasse seront maintenant en ligne et il faut l'imprimer, pour ceux qui ne sont pas à l'aise, peuvent aller dans les points de vente habituels.

Question 13
M. Ghislain Hudon questionne l'enregistrement en ligne des bêtes, qu'est-ce que ça rapporte?

Réponse 13
M. Picard informe que les agents de la faune sont là pour faire appliquer la règlementation, qu'ils ne sont pas dans les mécanismes d'enregistrement.

Réponse 13
M. Bradette : dans les territoires fauniques, on a obligation de déclarer au poste d'accueil s'il a un préposé, s'il n'a pas de préposé on utilise les autres outils comme l'enregistrement en ligne.

13. INFORMATIONS CONCERNANT LA FUTURE TABLE DES MEMBRES

M. Denis Pineau informe les membres que la table des membres aura lieu le 3 mai 2025 à la salle de Ste-Luce. Il va avoir cinq (5) sujets soit : chasse, pêche, récréotouristique, foresterie et point d'information sur le coffre d'outil. Vous devrez vous préenregistrer afin de prévoir le nombre de places et le dîner qui sera servi sur place. Les informations seront transmises bientôt avec tous les détails par courriel.

14. PAUSE ET TIRAGE DE PRIX DE PRÉSENCES:

M. Guillaume Ouellet procède au tirage de prix de présence : casquettes, pince pour tique gracieuseté de l'Atelier du moucheur, serviette, bloc-notes et crayon de Qualinet et Buck Thorax.

M. Ouellet félicite les heureux gagnants ainsi que les donateurs et invite les membres à reprendre leur place pour la poursuite de l'assemblée générale.

15. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS :

Me Jérôme Dufour-Gallant souligne que le président d'assemblée pour l'élection des administrateurs peut également agir à titre de président d'élection et que la secrétaire d'assemblée peut agir également comme secrétaire d'élection si les membres sont d'accord.

Nomination du président d'élection

Candidat : M. Jérôme Dufour-Gallant
Proposé par : M. Ovila Soucy

Nomination de la secrétaire d'élection

Candidate : Mme Isabelle Parent
Proposé par : M. Ovila Soucy

Nomination des scrutateurs
Scrutateur 1 : M. Ovila Soucy
Proposé par : M. Lucien Morneau

Scrutateur 2 : M. Ghislain Hudon
Proposé par : M. Stéphane Thériault

Cinq (5) postes en élection cette année pour un mandat de 2 ans. Les cinq (5) candidats sortants sont :

M. Alexandre Canuel
M. Stéphane Thériault
M. Martin Plourde
M. René Lepage
Poste vacant

Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée s'il y a proposition de candidats comme administrateurs pour le conseil d'administration de la Zec BSL pour l'année 2025.

1.	M. Stéphane Thériault	Proposé par : M. Ghislain Hudon M. Thériault accepte le poste d'administrateur.
2.	M. Mario Ross	Proposé par : M. Stéphane Jalbert M. Ross accepte le poste d'administrateur.
3.	M. Martin Plourde	Proposé par : M. Jean-Marie Robitaille M. Plourde accepte le poste d'administrateur.
4.	M. René Lepage	Proposé par : M. Guillaume Ouellet M. Lepage a une absence motivée et il a signifié par écrit son intérêt de revenir au conseil
5.	M. Alexandre Canuel	Proposé par : M. Lucien Morneau M. Canuel accepte le poste d'administrateur

Aucune autre proposition n'est suggérée par les membres présents à l'assemblée.

Me Dufour-Gallant annonce que les cinq (5) candidats élus au conseil d'administration par acclamation de la Zec BSL 2025 sont :

M. Stéphane Thériault
M. Mario Ross
M. Martin Plourde
M. René Lepage
M. Alexandre Canuel

Les membres de l'assemblée félicitent les candidats élus au conseil d'administration pour les deux (2) prochaines années.

16. POINTS D'INFORMATION :

M. Peter Camden explique aux membres le processus de tarification forfaitaire expédié aux membres dans la convocation à l'assemblée, celui-ci est disponible sur le site Internet, et résume les grandes lignes :

Forfait 2025
Méthodologie pour établir le prix des forfaits pour l'année 2025.
Forfait individuel 2025 = forfait 2024 + IPC (2,4 %)
13 % rabais pour les forfaits conjoints sans orignal et 30 % rabais pour les forfaits étudiants

Budget 2025
Lorsque nous sommes dans une année permissive, le nombre de vente de forfait augmentait minimalement de 5 %. À partir de ça, les revenus ont été ajustés en appliquant la règle du 5 %. Le total des revenus pour 2025 est de 1 434 110 $ et le total des dépenses est de 1 434 110 $, le budget balance.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Question 14
M. Ghislaine Hudon : M. Camden a mentionné que le forfait de chasse orignal monte de 5 % à cause de la baisse de membre.

Réponse 14
M. Peter Camden corrige en mentionnant qu'il ne s'agit pas d'une hausse de 5 % du forfait mais de 2,4 % sur le prix de l'ensemble des forfaits. La hausse de 5 % est la prévision du nombre de forfait potentiel pour le budget et non le cout des forfaits.

Question 15
M. Jacques Bélanger informe qu'il est préoccupé par certaines personnes qui viennent de l'extérieur de la région qui allume des feux à ciel ouvert ainsi que des feux d'artifice.

Réponse 15
M. Peter Camden remercie pour cette information, qu'il en prend note et il aura des interventions qui seront faites. On en tiendra compte dans nos plans de patrouille.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Me Jérôme Dufour-Gallant et M. Guillaume Ouellet remercient les membres présents et il déclare la fin de l'assemblée. Il est 21 h 37.

Proposition numéro : AGA 2025-7 - Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée générale 2025 est proposée par monsieur Yvon Bélanger appuyée par monsieur Gaétan Gauthier.

Adopté à l'unanimité

ADOPTÉ CE _____ JOUR DE _____ 2025.

_____ _____
PRÉSIDENT SECRÉTAIRE